

# CHALLENGE D'ACTIVITE MAI À VÉLO

## C'EST QUOI ?

**Nous mettons gratuitement à votre disposition une application à travers laquelle vous pourrez organiser des défis sur votre territoire, et participer au challenge national en vous confrontant notamment aux autres organisations de votre envergure.**

Le challenge d'activité Mai à vélo consiste à créer une émulation entre plusieurs équipes (écoles, entreprises, institutions publiques...) en leur proposant de faire un maximum de trajets du quotidien à vélo, du 1<sup>er</sup> au 31 mai. Nous souhaitons ainsi inciter les gens à prendre leur vélo sur toute la durée du mois de mai, et pas uniquement lors d'un événement ponctuel. Pour cela, nous nous associons avec une application GPS - Geovelo - qui se chargera de créer un espace sur son interface pour chaque challenge local.

## POUR QUI ?

Pour tout le monde ! Chaque organisation peut créer une équipe et participer à un challenge d'activité localement. Mai à vélo ayant une dimension nationale, chaque challenge local viendra nourrir un challenge national, permettant ainsi aux collectivités de se confronter entre elles, sur l'ensemble du territoire.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### Le principe est simple :

- Lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo, l'entité participante indique si elle souhaite ou non la création d'un challenge à destination de sa communauté,
- Pour toutes les entités ayant manifesté leur intérêt pour un challenge d'activité, un espace au nom de l'entité au sein de l'application, sera créé.
- Cet espace sera animé par un challenge qui courra du 1<sup>er</sup> au 31 mai.
- Chaque entité sera classée dans des catégories définies préalablement, lors de l'inscription sur la plateforme Mai à Vélo (ex : entreprises, associations et collectivités, avec distinction de catégories selon le nombre d'employés / de membres / d'habitants).
- Les challenges créés dans Geovelo seront aux couleurs de l'initiative Mai à Vélo.
- Mai à vélo aura accès au classement des communautés en temps réel et pourra ainsi le relayer sur son site internet et sur ses réseaux sociaux.
- Mai à vélo aura également accès à un compteur d'activité qui permettra d'afficher en temps réel le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre de Mai à Vélo en France.
- Chaque entité pourra accéder aux données de son challenge afin d'animer et motiver sa propre communauté.

**Il ne faut néanmoins pas oublier le principal : il faut pédaler pour gagner !**

## POURQUOI ?

Cela permet de se challenger et de découvrir, de façon ludique, les bienfaits du vélo ! S'associer à Mai à vélo et organiser un événement pour promouvoir le vélo, c'est aussi s'assurer de son succès !

**Nous espérons ainsi contribuer au rayonnement de vos actions qui partagent et défendent des valeurs universelles d'inclusion, d'exemplarité, d'engagement et de solidarité.**



## RÈGLEMENT

- 1 Le Challenge Mai à vélo se déroule du 1<sup>er</sup> au 31 mai.
- 2 Les équipes seront créées par et sur l'interface de l'application GPS Geovelo au fur et à mesure des inscriptions sur le [site Internet](#). 4 catégories sont disponibles : entreprises, collectivités, écoles et associations ou autres.
- 3 Quand le challenge est créé, il est possible de le rejoindre en s'inscrivant sur l'application GPS Geovelo
- 4 Il est possible de participer à plusieurs challenges locaux en même temps.
- 5 Il est nécessaire d'activer l'application GPS Geovelo pour enregistrer vos trajets dès que vous en avez la possibilité. Ces données, **anonymes**, seront enregistrées et comptabilisées pour le challenge d'activité Mai à vélo.
- 6 Tous les trajets réalisés en vélo sont acceptés.
- 7 Tous les types de vélos sont autorisés, - qu'il soit à vous ou loué - vélo libre-service, à assistance électrique, triporteur, adapté, tandem, etc.
- 8 Il est possible de rejoindre le challenge jusqu'au 31 mai.
- 9 Des jeux concours portés par les entités organisatrices peuvent avoir lieu pendant la durée du challenge. Ces jeux sont réservés aux participants actifs. Il s'agira de jeux gratuits, sans obligation d'achat et uniquement mis en place pendant la durée du Challenge Mai à vélo par les entités organisatrices elles-mêmes.
- 10 Dans le classement principal, seuls les kilomètres parcourus à l'intérieur des frontières du territoire français seront comptabilisés.
- 11 Les classements officiels sont pour chaque territoire, et au niveau national : le « classement général par équipe », le « classement des équipes par catégorie », le « classement individuel » (sous réserve de modification selon les capacités de traitement des informations par l'application GPS Geovelo)
- 12 En fonction du mode d'enregistrement des trajets, les données à caractère personnel collectées sont strictement limitées à l'organisation du challenge d'activité et à la promotion de Mai à vélo. Le consentement des participants à la collecte de ces données est un préalable indispensable à la validation de leur inscription sur l'application GPS Geovelo.
- 13 Mai à vélo et l'application GPS Geovelo s'engagent à mettre en œuvre le challenge d'activité Mai à vélo en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Liberté ». Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données les concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci, de limitation du traitement et au retrait de leur consentement en s'adressant au Délégué à la Protection des Données que Mai à vélo a désigné : [contact@mai-a-velo.fr](mailto:contact@mai-a-velo.fr)
- 14 Afin de veiller au respect des règles du challenge, les administrateurs se réservent le droit d'exclure tout trajet qu'ils jugeraient faux, irréaliste ou douteux.
- 15 Il sera possible, pour certaines entités (établissements scolaires, associations pour et avec des personnes en situation de handicap, etc.) d'ajouter manuellement les trajets réalisés du 1<sup>er</sup> au 31 mai (dans la limite de 7 jours après réalisation du trajet).
- 16 : La fonctionnalité messagerie permet à chaque capitaine d'équipe d'envoyer un message aux membres de son équipe. La teneur des messages n'engage strictement que le capitaine de l'équipe. Mai à vélo ne pourra être tenue responsable dans le cas où un capitaine d'équipe divulgue des informations personnelles aux membres de son équipe.